



ARRÊTÉ DE VOIRIE N° 2023-012
PORTANT PERMISSION DE STATIONNEMENT
17 RUE EDMÉ MILLOT

Le Maire de VITTEAUX,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code de la voirie routière,
Vu la demande formulée par la SARL JEAN-BAPTISTE BONADEI, 9 rue du Professeur Louis Neel, 21600 LONGVIC, en date du 17 février 2023 concernant la pose d'une benne au droit du 17 rue Edmé Millot

ARRÊTE

Article 1er – Autorisation

La SARL JEAN-BAPTISTE BONADEI est autorisée à stationner une benne au droit du 17 rue Edmé Millot du 20 février 2023 au 15 avril 2023. Une signalétique lumineuse sera installée sur la benne la nuit.

Article 2 - Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.
Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de son intervention.

Article 3 – Validité et renouvellement de l'arrêté, remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Vitteaux.

Monsieur le Maire de la commune de Vitteaux, M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Vitteaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

La SARL JEAN-BAPTISTE BONADEI, 9 rue du Professeur Louis Neel, 21600 LONGVIC

Fait à VITTEAUX, le 20 février 2023

Pour le Maire et par délégation, l'Adjoint
Michel RAVAROTTO

